

Groupement Technique  
Français contre l'Incendie

## Groupe de travail « textile »

### Les textiles et le feu

L'ignifugation des textiles s'inscrit dans le domaine de la protection passive contre l'incendie. Elle a pour objet de retarder le départ de l'inflammation des textiles exposés à une source thermique ou directement à une flamme, d'en retarder ou d'en éviter le développement et la propagation puis d'éviter la post-combustion.

Ce comportement au feu du textile est caractérisé grâce à des essais de réaction au feu normalisés qui dépendent de l'utilisation finale du tissu.

### Les techniques

Dans la masse

Certaines fibres textiles sont naturellement ininflammables (fibre de verre, fibre aramide.. ). D'autres sont plus ou moins inflammables ( laine, soie, polyamide, polyester ... ) ou très inflammable (coton, viscose, chanvre, acrylique ...)

Il est possible d'améliorer le comportement au feu de certaines fibres, par l'incorporation d'additifs dans la masse ( polyester, viscose, .. ) Dans ce cas le traitement sera résistant aux intempéries et aux lavages.

En surface

**Application par foulardage** : le tissu passe en continu dans un bac rempli de la solution ignifuge en l'essorant entre deux rouleaux maintenus l'un contre l'autre par une pression mesurée. Cette technique permet de déposer une quantité déterminée de produit ignifuge.. Le séchage est effectué en continu à la suite du foulardage à des températures comprises entre 120° et 160° suivant les produits ignifuges utilisés. L'immersion peut se faire en milieu aqueux ou solvant.

**Par trempage séchage** : les textiles sont trempés dans un bac de produits ignifuges, essorés et ensuite séchés.

**Par enduction** : ce qui convient à des tissus tels que le coton, la viscose, le polyester, les acryliques etc..., une pâte ou une mousse est appliquée à l'aide d'une racle ou d'un rouleau sur le tissu puis le tissu est séché et polymérisé pour lui conférer les propriétés anti-feu.

**Par pulvérisation** : l'imprégnation par pulvérisation sur des matériaux de type textile est un recours pour des traitements in situ. Les conditions d'application demandent une maîtrise des produits ignifuges et une bonne connaissance des supports. La pulvérisation peut être réalisée en plusieurs passages afin de mieux pénétrer au cœur du textile.

Le traitement pourra alors être ou ne pas être résistant aux intempéries et/ou au lavage selon le mode de fixation du produit sur le textile.



Application par foulardage

Les traitements d'ignifugation sont régis par les « **Règles professionnelles de traitement d'ignifugation des textiles en atelier** » élaborées par le GTFI. Ce document définit les principes généraux à respecter : domaine d'application, compétence de l'ennoblisseur, étapes de l'application du produit ignifuge et les références normatives.

10 rue du Débarcadère  
75852 Paris Cedex 17

☎ : 01 40 55 13 13 📠 : 01 40 55 13 19  
Email: [infos@gtfi.org](mailto:infos@gtfi.org) 🌐: [www.gtfi.org](http://www.gtfi.org)

## Domaine d'applications & réglementations

Les réglementations relatives au comportement au feu des textiles, sont fondées sur des méthodes d'essais qui dépendent du domaine d'utilisation du textile :

- Etablissements recevant du public ( ERP ).
- Immeubles de grande hauteur ( IGH ).
- Bâtiments d'habitation .
- Lieux de travail.
- Equipements de protection individuelle.
- Jouets.
- Mobiliers rembourrés
- Transports.



Bougie électrique

Les informations plus détaillées sur les essais, les domaines d'applications et les réglementations sont disponibles auprès du bureau du GTFI.

## Les travaux du Groupe de travail « textiles »

La représentativité de la profession est importante puisqu'elle regroupe près de la moitié des adhérents (fabricants de produits chimiques - fabricants de textiles classés au feu - ennoblisseurs - applicateurs)

L'élaboration des « Règles professionnelles de traitement d'ignifugation des textiles en atelier » a abouti récemment à l'approbation de ce document par les membres du Groupe de travail ainsi que ses partenaires (laboratoires, bureaux de contrôle). La diffusion de ce document est en cours et va ainsi permettre une reconnaissance de la compétence des professionnels.

Le Groupement s'est fortement impliqué dans le suivi de la Directive des Produits de Construction et des Euroclasses et une information régulière sur ce sujet a été adressée aux adhérents. L'évolution importante de la réglementation nationale " sécurité incendie " dans le bâtiment et le nouveau projet d'arrêté de réaction au feu a fait l'objet de plusieurs réunions.

Le suivi des projets relatifs aux mobiliers rembourrés a depuis plusieurs années permis de faire connaître la position de la profession par rapport aux différents projets proposés. Les échanges avec l'EFRA (European Flame Retardant Association) ont contribué à des informations régulières auprès de nos adhérents.

## Rejoindre le groupe de travail « textiles » c'est :

Participer à l'évolution de la réglementation auprès des pouvoirs publics en participant aux réunions du CECMI, de l'AFNOR avec les laboratoires officiels,

Échanger avec les fabricants de produits ignifuges tels que (Ciba Spécialité Chimique – Clariant– Oléa Spécialité Chimique - Thor ) & environ 40 fabricants de textiles classés au feu, ennoblisseurs & applicateurs sur l'évolution des techniques, des produits, des marchés,

Suivre l'évolution des normes et des réglementations et en informer ses clients et autres partenaires.

Garantir à ses clients le respect des " règles professionnelles de traitement d'ignifugation des textiles en atelier "